

République Française

Département de la Loire



DELIBERATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

N° : 2026/1

Séance ordinaire du 23 février 2026

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 9

Nombre de votants : 9

Présents :

- | | |
|---|----------------------|
| 1. Mme Martine GRIVILLERS, Vice-Présidente | 9. M. Patrice ROMEUF |
| 2. Mme Claudine POYET, Vice-Présidente déléguée | 10. |
| 3. Mme Cécile MARRIETTE | 11. |
| 4. Mme Géraldine DERGELET | 12. |
| 5. Mme Emmanuelle GUIGNARD | 13. |
| 6. Mme Carol DE SIQUEIRA | |
| 7. Mme Jocelyne CHAPERON | |
| 8. Mme Arlette MATHIEU | |

Absent.s ayant donné pouvoir :

M. Joël PUTIGNIER, Adjoint aux Finances, à la sécurité, à la salubrité, à la gestion parc automobile – A donné pouvoir à Mme Claudine POYET, Vice-présidente déléguée

Excusé.s :

M. Christophe BAZILE, Président

Mmes Stéphanie MAZIOUX, Représentante d'une association œuvrant auprès des personnes handicapées (GEM l'espoir)

Jutta JUHNKE, Représentante d'autres associations des familles (Centre social)

OBJET DE LA DELIBERATION : Débat d'Orientations Budgétaires du CCAS pour l'année 2026

Madame Martine GRIVILLERS, vice-Présidente, expose qu'une délibération sur le budget non précédée de ce débat est entachée d'illégalité et peut entraîner l'annulation du budget. Ce débat doit avoir lieu dans les 2 mois précédant l'examen du budget primitif et ne peut pas être organisé au cours de la même séance que l'examen du budget primitif.

Le débat d'orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel mais doit néanmoins faire l'objet d'une délibération de l'assemblée.

Après avoir discuté et délibéré à l'**unanimité**, le Conseil d'administration prend acte :

- de la tenue du débat sur les orientations budgétaires du CCAS de l'exercice 2026
- de l'existence du rapport sur lequel s'est tenu le présent débat d'orientations budgétaires.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES VOTANTS.

CERTIFIE – MONTBRISON, le 23 février 2026.

LA VICE-PRESIDENTE DU CCAS,
Martine GRIVILLERS

